

# Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône

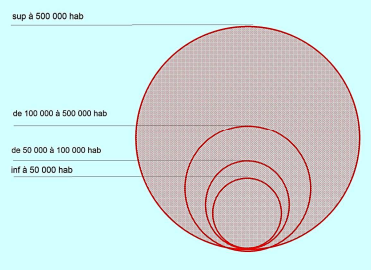
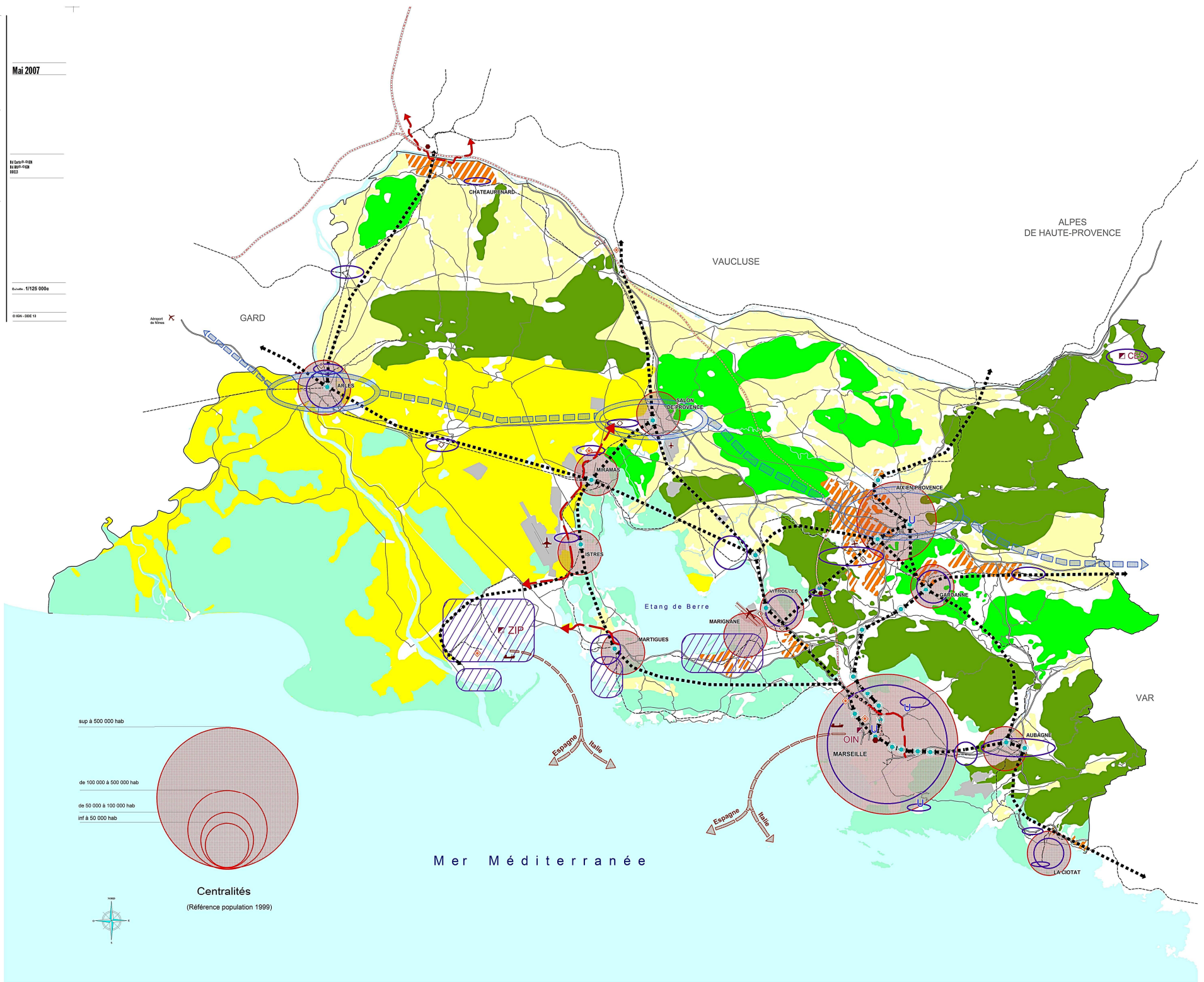
## Carte orientations

Le principe de construction de cette carte est celui de la représentation et non de la dissimulation de zones. Elle n'a pas vocation à servir de base transposable à l'échelle des documents d'urbanisme locaux.

Échelle: 1/125 000

© IGN - ODE 13

- ETAT EXISTANT**
  - Réseau routier
    - Autoroutes
    - Réseau routier principal
  - Réseau ferré
    - Ligne à grande vitesse (LGV)
    - Réseau ferré (électrifié ou non)
    - Carrefour
  - Infrastructure aéronautique
    - Aéroport
    - Champs d'aviation
    - Mitans
  - Infrastructure portuaire
    - Marchand-voyageurs-fluvio-maritimes
  - Zones affectées à un usage spécifique (pêche, aviation)
- ORIENTATIONS RELATIVES AU RAYONNEMENT ET À LA METROPOLISATION**
  - Grands sites économiques
  - Centrales à renforcer
  - Traitement de la continuité Est-Ouest
  - Sites universitaires
  - Sites hospitaliers
  - Sites logistiques avec charbon
  - Réaménagement du système de gestion de l'aéroport de Marseille-Marseille
  - Lignes maritimes (cabotage)
- ORIENTATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE**
  - Transports collectifs : aménagement de réseaux à caractère
  - Principales piles d'échanges
  - Infrastructures routières à réaliser
  - Renforcement économique
  - Développement économique
  - Centrales à renforcer
  - Centrales à renforcer
- ORIENTATIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AGRICOLES**
  - Espaces agricoles de production spécialisée
  - Espaces agricoles généralistes d'élevage et de cultures
  - Espaces agricoles périurbains
  - Espaces naturels protégés dans les communes littorales
  - Espaces culturels, sites, milieux et paysages à forte valeur patrimoniale
  - Espaces naturels et forêts sensibles



Mer Méditerranée